

Interview de Norbert Schwaiger: le secrétariat général dans l'organisation des travaux du Conseil (Bruxelles, 22 novembre 2006)

Source: Interview de Norbert Schwaiger / NORBERT SCHWAIGER, Raquel Valls.- Bruxelles: CVCE [Prod.], 22.11.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:05:33, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_norbert_schwaiger_le_secretariat_general_dans_l_organisation_des_travaux_du_conseil_bruelles_22_novembre_2006-fr-92474af9-e57a-4433-9ce1-700e09db8706.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Norbert Schwaiger: le secrétariat dans l'organisation des travaux du Conseil (Bruxelles, 22 novembre 2006)

[Norbert Schwaiger] Alors, là on est déjà en plein dans le rôle du secrétariat, comme – si vous voulez – assistance permanente du Conseil, à tous les niveaux, mais surtout comme assistance et infrastructure qui soutient la présidence, n'est-ce pas. Il est clair, chaque présidence tient, avant de commencer ses travaux, des réunions avec le secrétariat. On discute là les choses pratiques d'organisation du travail, mais aussi, déjà à ce stade, les possibilités de solutions, de compromis possibles, d'orientations, n'est-ce pas, à soumettre aux autres. Et ceci évidemment devient de plus en plus important, le plus que le nombre des États membres s'accroît, parce qu'avant, quand on était six, il était facile de consulter tout le monde dans un tour de table, n'est-ce pas. Maintenant on essaie de plus en plus, pour gagner du temps, de savoir déjà un peu sur quoi il y aura des problèmes, pour focaliser la discussion sur les problèmes, n'est-ce pas. Et pour ça, évidemment, le secrétariat est très utile, pour aider la présidence à identifier ces questions et aussi à les mettre sur papier, parce que c'est le secrétariat qui est le *note-taker* dans toutes les réunions. C'est elle [lui] qui fait les comptes-rendus, les papiers de conclusions. Mais c'est elle [lui] aussi qui fait les rapports qui servent d'une réunion à l'autre ou qui servent lorsqu'il y a transmission des dossiers du niveau du groupe vers le Coreper, n'est-ce pas. Alors ces documents sont évidemment très importants. Ils sont bien sûr faits avec..., en contact permanent avec la présidence, mais en principe ce sont des documents du secrétariat, donc avec une certaine responsabilité propre. Généralement les services de la maison mettent toute leur fierté à faire des bons rapports, parce qu'ils savent très bien qu'ils sont importants pour l'avancement des travaux.

Le rôle du secrétariat, évidemment, est plus vaste. Il y a un service juridique, qui est très important aussi, surtout pour autant qu'il s'agit de projets du type législatif, n'est-ce pas. Là il est très important qu'on évite dans les discussions, et surtout dans le résultat final, toute difficulté juridique future qui pourrait être sujet à des procès portés devant la Cour de justice. Donc ils ont aussi reçu – puisque nous avons parlé de transparence – le mandat de veiller à ce que les textes soient lisibles, soient compréhensibles, n'est-ce pas. Souvent le travail de compromis mène à des monstres de formulation, n'est-ce pas, parce qu'on essaie de mettre les «pour» et les «contre» et les conditions dans des phrases. On essaie de décortiquer un peu ces formulations issues de compromis de substance, et à dire la même chose dans un langage clair et aussi suffisamment net et compréhensible.

Alors il est clair, pour le reste, le secrétariat gère la maison, dispose des salles, organise les services d'interprètes, organise surtout que les documents soient disponibles dans les langues nécessaires, au passage on peut dire qu'une très bonne partie du secrétariat du Conseil est fait de services qui s'occupent de la reproduction dans les langues, n'est-ce pas. Soit des documents, des traducteurs, soit les interprètes. Là ce ne sont pas des services internes à la maison, mais c'est un service commun avec la Commission, le service d'interprétation commun, qui est un pool où le Conseil a un certain contingent. Mais c'est très important, et surtout maintenant aussi avec les nouveaux États, où les connaissances de langues, surtout dans les capitales, ne sont pas évidentes, un bon travail – et un travail rapide – est essentiel. Mais c'est aussi une des grandes difficultés de la maison, n'est-ce pas. Parce qu'on peut bien faire des traductions rapides dans quelques langues, mais les faire dans toutes les langues... donc, il y a certainement là un processus de sélection pour ce qui est destiné au Conseil, là c'est clair, il faut que ce soit dans toutes les langues, si aux étages inférieurs, on peut se contenter de documents de travail qui ne servent pas toutes les langues. C'est délicat, mais ça, ça ne peut trouver une réponse seulement en fonction des capacités linguistiques des gens qui sont les acteurs dans les groupes ou dans les comités.